

Module 4

12 février 2024
17h-20h

Actualités en droit pénal des affaires

Sous la coordination d'Emmanuel Roger France, *avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Ce module propose de faire le point sur trois sujets d'actualité en matière de droit pénal des affaires.

Un premier volet examinera la jurisprudence récente ainsi que les projets de réforme concernant trois infractions essentielles du droit pénal des affaires, à savoir l'abus de confiance, l'abus de biens sociaux et l'escroquerie.

Un second volet sera axé sur la problématique de l'action civile en droit pénal des affaires (en particulier celle de l'administration fiscale, des créanciers, et des curateurs) et fera le point sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles, avec une attention particulière pour le nouvel article 4bis du TPCPP, ainsi que l'attribution des confiscations aux parties civiles.

Le troisième volet se penchera sur les contours des pouvoirs des enquêteurs lors des « dawn raids » au sein des locaux des sociétés et reviendra sur l'obligation de coopération qui pèse sur elles sous peine de sanctions pénales, en apportant également un éclairage européen lorsque les locaux de l'entreprise en question sont situés hors des frontières belges.

Programme

- **Abus de confiance, abus de biens sociaux et escroquerie : un état des lieux à l'aune de la réforme du droit pénal**
Emmanuel Roger France, *avocat au barreau de Bruxelles* et Maximilien Arnoldy, *avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à la VUB*
- **Les parties civiles en droit pénal des affaires : les « oubliées » de la procédure. Focus sur quelques questions d'actualités quant aux intérêts civils de l'administration fiscale, du curateur et des créanciers, devant le juge pénal**
Aurélië Verheylesonne, *assistante à l'ULB et à l'UMons, avocate au barreau de Bruxelles*
- **Dawn Raid, e-evidence et coopération des entreprises : analyse des contours des pouvoirs des autorités en charge des investigations**
Mona Giacometti, *maître de conférences intérimaire à l'ULB, professeure invitée à l'UCLouvain, avocate au barreau de Bruxelles*

Module 5

18 mars 2024
17h-20h

Droit de la copropriété

Sous la coordination de Vincent Defraiteur, *assistant à l'ULB et à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles*

Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Tout praticien du droit immobilier se trouve confronté à des problématiques de copropriété. Celles-ci prennent des formes assez variées. Le but de ce colloque est d'aborder ces aspects sous trois angles. Tout d'abord un angle financier dans la mesure où bon nombre de litiges de copropriété sont une affaire de comptes et de sommes. Les questions de la preuve des créances de l'ACP et de leur prescription seront donc abordées. Ensuite un angle en matière de résolution des conflits. À nouveau, de nombreux litiges de copropriété portent sur des problématiques dont les enjeux sont relatifs mais qui impliquent tension et animosité personnelle. Si la justice judiciaire classique ne semble pas la meilleure solution face à ce type de conflit, les modes alternatifs y répondent-ils ? Enfin, le troisième angle abordera la copropriété par le prisme du droit de la construction. En quoi la présence d'une ACP au sein d'un litige classique de construction a-t-elle une incidence en terme de procédure, de processus décisionnel ou de responsabilité ? À quoi faut-il avoir égard et quels sont les pièges à éviter ?

Programme

- **Le recouvrement des charges de copropriété au regard du droit de la preuve et de la prescription**
Eric Riquier, *professeur à la Solvay Brussels School of Economics & Management, avocat au barreau de Bruxelles*
- **La copropriété face au mode alternatif de règlement des conflits**
Marc-Philippe Tordoir et Sibylle Timmermans, *avocats au barreau de Bruxelles*
- **Copropriété et construction : quelques questions particulières**
Sébastien Vanvrekem, *chargé d'enseignement à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles* et Sadri Ellouze, *avocat au barreau de Bruxelles*

Module 6

22 avril 2024
17h-20h

Durabilité et acteurs privés

Sous la coordination de Marie-Sophie de Clippele, *professeure à l'UCLouvain et Delphine Misonne, professeure à l'UCLouvain, chercheuse qualifiée au FNRS*

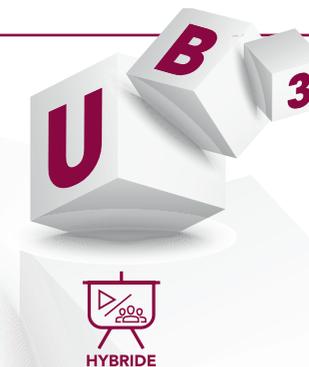
Lieu

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin D. Roosevelt, 50 • 1050 Bruxelles

Environnement, protection sociale et équité Nord-Sud sont au cœur des grands enjeux contemporains de la durabilité, transformant la responsabilité des pouvoirs publics mais aussi celle des acteurs privés. À l'égard de ces derniers, les législations se multiplient sur la scène européenne et le contentieux commence à devenir plus pointu, plus sensible, en particulier sur le risque climatique. Cette formation abordera donc des éléments d'actualité concernant les exigences de durabilité qui s'imposent aux acteurs privés, entendus comme les entreprises, le monde financier et le marché des produits. Quelles nouveautés juridiques pour quelle approche de la durabilité dans ces secteurs ?

Programme

- **Un (nouveau) devoir de vigilance pour les entreprises ?**
Gauthier Martens, *doctorant à l'UCLouvain*
- **Actualités en matière de finance durable**
Pauline Bégasse, *professeure invitée à l'UCLouvain, juriste à la Banque nationale de Belgique* et Philippe Lambrecht, *professeur à l'UCLouvain*
- **Réguler les produits sur les aspects environnementaux : toujours la quadrature du cercle ?**
Delphine Misonne, *professeure à l'UCLouvain, chercheuse qualifiée au FNRS*



CYCLE DE CONFÉRENCES SESSION 2023-2024

UB³ est un cycle de conférences, accessibles simultanément en présentiel et en ligne, organisé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, la faculté de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles et la faculté de droit de l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Des universitaires, des magistrats et des avocats ayant une activité scientifique partagent leurs connaissances, sur des thèmes juridiques d'actualité et pratiques. Un support écrit, source d'information et de documentation, complète les exposés oraux.

Outre les 6 modules organisés pour moitié sur le site de chacune des deux universités, une conférence inaugurale, gratuite et accessible à tous (sur inscription) est organisée dans les locaux du barreau.

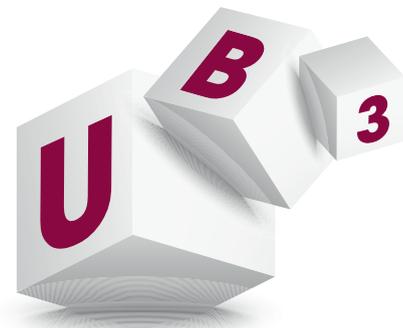
UB³ vous permet ainsi à nouveau de disposer des 20 points de formation permanente en vous inscrivant à l'ensemble du cycle de conférences.

Fraternité et Droit

Sous la coordination de **Françoise Tulkens**, ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et **François Daoût**, Président émérite de la Cour constitutionnelle

Lieu
Salle des audiences solennelles de la Cour de cassation

Ces deux anciens magistrats partageront leurs réflexions sur l'idée simple en apparence de fraternité, reconnue comme principe constitutionnel en France. Pouvons-nous dépasser le stade de l'imaginaire, de l'adhésion à un idéal, pour traduire la fraternité en droit fondamental, voire en principe directeur de l'ordre juridique démocratique ?



L'autonomie de la volonté en droit de la famille

Sous la coordination de **Silvia Pfeiff**, maître de conférences à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles

Lieu
Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Il y a quelques années encore, on enseignait que le droit de la personne et de la famille relevait largement de l'ordre public. Cette affirmation doit aujourd'hui être nuancée au regard de l'essor spectaculaire qu'ont connu le droit à l'autodétermination et l'autonomie de la volonté. D'importantes réformes législatives ont été adoptées notamment grâce à l'impulsion motrice donnée par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle. Il semble dès lors opportun de marquer un temps d'arrêt afin de s'interroger de manière pragmatique sur les contours de l'autonomie de la volonté en droit de la famille.

Organisé par des praticiens pour des praticiens, ce colloque s'intéresse aux conséquences concrètes de ce concept en droit de la famille et sera l'occasion d'aborder notamment les questions suivantes : Quel est le champ de l'autonomie *versus* ordre public ou règle impérative ? Quelle influence sur les modes alternatifs de règlement de litiges ? Ainsi, le recours à tierce décision obligatoire ou à l'arbitrage est-il possible/opportun en droit de la famille ? La liberté contractuelle est-elle identique pour les conventions de cohabitation légale et les conventions matrimoniales ? Dans quelle mesure peut-on contourner une interdiction du droit belge en se plaçant volontairement sous l'égide d'un droit étranger plus permissif ? Quel rôle peuvent jouer les conventions en matière de filiation ? Enfin, le divorce par consentement mutuel et le testament permettront d'illustrer de manière concrète l'ampleur de l'autonomie de la volonté en matière de divorce et de planification successorale.

Programme

- **Autonomie de la volonté, autonomie des volontés... Enjeux pratiques d'un nouveau mode de régulation en droit de la famille**
Jehanne Sosson, professeure à l'UCLouvain, professeure invitée à l'UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles, avocate au barreau de Bruxelles
- **L'autonomie de la volonté dans les conventions matrimoniales par comparaison avec celle qui existe pour les conventions de cohabitation légale**
Alain-Charles Van Gysel, professeur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **L'autonomie de la volonté en droit international privé de la famille**
Laurent Barnich, professeur à l'ULB, notaire
- **L'autonomie de la volonté en pratique : réflexions autour du divorce par consentement mutuel**
Silvia Pfeiff, maître de conférences à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles et Anne-France Saudoyer, avocate au barreau de Mons
- **L'autonomie de la volonté en matière testamentaire**
Frédéric Lalière, chargé de cours à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **L'autonomie de la volonté et la place de la convention en droit de la filiation**
Nicole Gallus, professeure à l'ULB, avocate au barreau de Bruxelles

Litiges en droit des sociétés

Sous la coordination de **Henri Culot**, professeur à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu
Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Si la société est supposée être marquée d'*affectio societatis*, il faut bien constater que cette affection se mue parfois en franche inimitié. Nombreux sont les praticiens confrontés aux litiges qui opposent la société, ses actionnaires et ses dirigeants. Cette conférence n'a pas pour objectif d'exposer une nouvelle fois la théorie relative aux procédures d'exclusion et de retrait, mais bien d'étudier, à la lumière de l'expérience pratique des orateurs, les caractéristiques des litiges qui se présentent dans des situations particulières, mais néanmoins fréquentes. Il s'agira aussi de proposer des solutions tant préventives que curatives pour éviter ces litiges ou, à défaut, pour les régler au mieux.

Programme

- **Les différends familiaux (divorce, succession) et le droit des sociétés**
André-Pierre André-Dumont, maître de conférences à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles
- **Les litiges nés des clauses d'une convention d'actionnaires, des statuts et d'une convention de cession d'actions**
Simon Vanlaethem, assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles
- **Les clauses et les litiges relatifs au départ de l'actionnaire minoritaire et du gestionnaire**
Julie-Anne Delcorde, avocate au barreau de Bruxelles
- **La responsabilité des dirigeants de sociétés en situation d'insolvabilité**
Aurore Jansen, maître de conférences à l'ULiège, juge au tribunal de l'entreprise de Liège

Les délais en matière civile : questions d'actualité

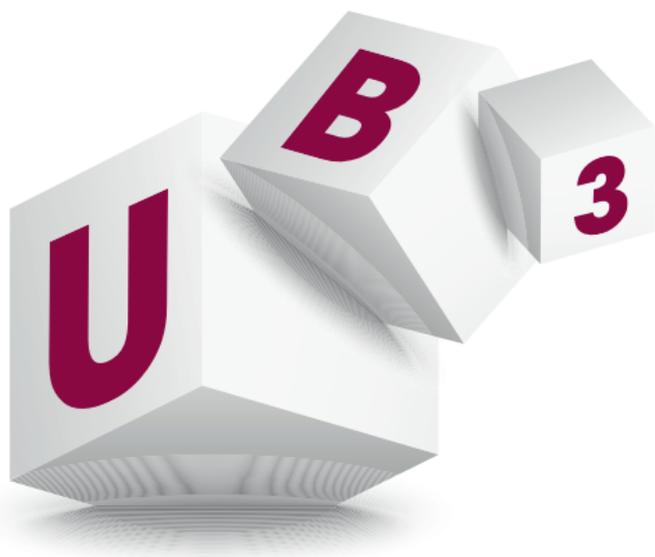
Sous la coordination de **Arnaud Hoc**, professeur invité à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles

Lieu
Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Ce colloque propose un tour d'horizon des principales questions qui font l'actualité en matière de délais, dans le domaine du droit civil au sens large. François Balot et Justine della Faille commenteront tout d'abord le nouvel article 1.7 du Code civil, qui harmonise le régime du calcul des délais. Arnaud Hoc consacra quant à lui sa contribution aux délais en matière de procédure civile, à travers diverses questions d'actualités relatives aux délais pour agir, pour conclure, et pour former recours. Antoine Gillet et Jean-François van Drooghenbroeck aborderont ensuite les nouvelles règles relatives à l'information du justiciable en matière de voies de recours, en particulier en matière de délais. Guillaume Croisant et Sophie Goldman, enfin, s'intéresseront à quelques questions choisies en matière de délais dans le cadre des procédures arbitrales.

Programme

- **La computation des délais dans un acte juridique : l'harmonisation et la sécurité à l'épreuve de la supplétivité**
François Balot, avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'UCLouvain et Justine della Faille, assistante à l'UCLouvain, avocate au barreau de Bruxelles
- **Les délais pour agir, conclure et former recours en matière civile : actualités**
Arnaud Hoc, professeur invité à l'UCLouvain, avocat au barreau de Bruxelles
- **L'exigence d'information du justiciable sur les voies de recours – Évolution et consécration**
Kelly Decat, maître en droit, Antoine Gillet, assistant à l'UCLouvain, avocat au barreau du Brabant wallon et Jean-François van Drooghenbroeck, professeur ordinaire à l'UCLouvain, professeur invité à l'Université Paris-Panthéon-Assas, avocat au barreau de Bruxelles
- **Les délais en arbitrage : questions choisies**
Sophie Goldman, avocate au barreau de Bruxelles et Guillaume Croisant, professeur à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles



Renseignements pratiques

Où et quand ?

Le 20 septembre 2023

de 17h à 19h :

Salle des audiences solennelles de la Cour
de cassation

Les 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre 2023

de 17h à 20h :

Université Saint-Louis – Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 43
1000 Bruxelles

Les 12 février, 18 mars et 22 avril 2024

de 17h à 20h :

Université libre de Bruxelles
Avenue Franklin Roosevelt, 50
1050 Bruxelles

Les formations UB³ sont accessibles
simultanément en présentiel et en ligne.

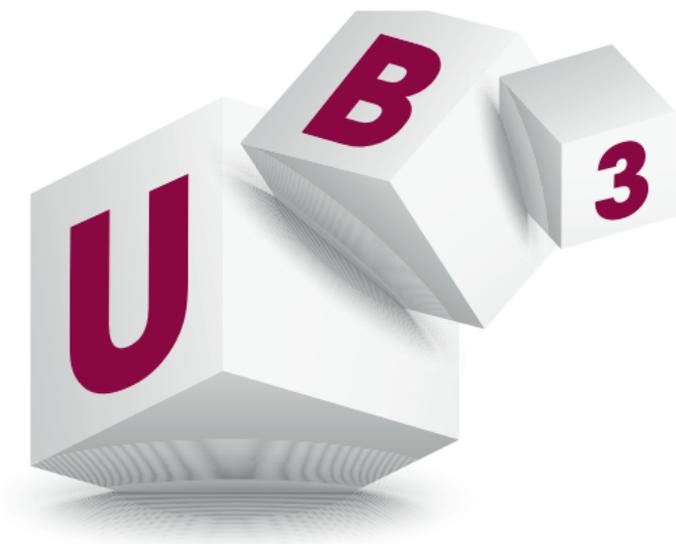


Points de formation permanente :

2 points pour la conférence de rentrée

3 points par module

20 points pour le cycle complet



Inscription :

Les inscriptions se feront exclusivement à l'adresse suivante : <https://lgo.avocats.be/event>

En cas de problème :

Centre de formation professionnelle de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Mme Carol Maury • formation@barreaudebruxelles.be

Tél : 02/519 83 42 • Fax : 02/514 16 53

Coordination générale :

David RAMET, *directeur du Centre de formation professionnelle du barreau de Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles*, david.ramet@barreaudebruxelles.be

Rafaël JAFFERALI, *professeur titulaire de la Chaire de droit des obligations à l'ULB et avocat au barreau de Bruxelles*, rafael.jafferali@ulb.be et Françoise AUVRAY, *assistante à l'ULB*, francoise.auvray@ulb.be

Sébastien VANVREKOM, *chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles*, sebastien.vanvrekomp@usaintlouis.be

Prix (en présentiel ou en ligne) :

Conférence de rentrée : gratuit

Par séance : 35,00 € sans publication / 85,00 € avec publication (hors frais d'envoi)

Pour les 6 conférences avec publication : 280,00 € (hors frais d'envoi)

Stagiaires de première année : gratuit sans ouvrage